

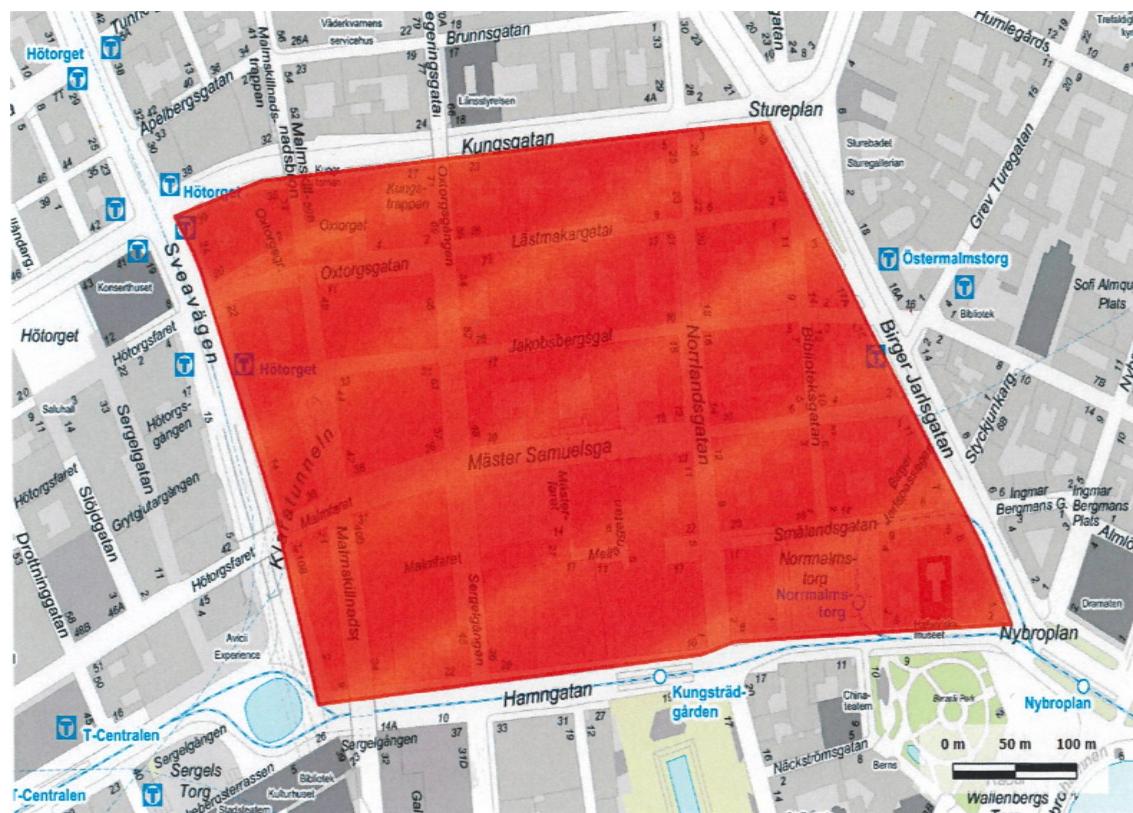


Réglementation de la circulation locale de la municipalité de Stockholm pour une zone environnementale dans la ville:

adopté le 1 octobre 2024.

En vertu du chapitre 10, section 1, deuxième alinéa, point 3, et de l'article 3, premier alinéa, de l'ordonnance sur la circulation routière (1998:1276), la municipalité de Stockholm prescrit ce qui suit.

La zone urbaine délimitée au nord par Kungsgatan, à l'est par Birger Jarlsgatan, au sud par Hamngatan et à l'ouest par Sveavägen, comme indiqué sur la carte, est une zone environnementale de classe 3.



Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2024.

Au nom de la commission des transports.

Jonas Wennström

Anton Johansson